



CONSEIL MUNICIPAL

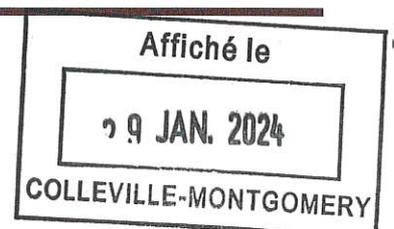
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Colleville-Montgomery, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle le Caprice- salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Date de la convocation : 17 janvier 2024
Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 12 : Mr Frédéric Loinard Maire, Mme Dominique Hansen, Mr Jean Pierre Tessier, Mr Alain Prioux, Mme Maryvonne Botté, Mme Lyliane Renault adjoints, Mme Marie Christine Leroux, Mr Philippe Daout conseillers municipaux délégués, Mr Patrick Bernard, Mr Patrick Gosselin, Mme Valérie Badin, Mr Stéphane Plumat conseillers municipaux.
Votants : 15 : Mr Alexandre Berthelin donne pouvoir à Mme Dominique Hansen, Mr Sébastien Lefèvre donne pouvoir à Mr Stéphane Plumat, Mme Christelle Lecharpentier donne pouvoir Mr Alain Prioux
Absents/absentes excusés (e) :
Absentes/absents : Mme Aurélie Clément, Mme Anne Dumolard, Mr Thomas Goyet
Secrétaire de séance : Mme Dominique Hansen

Ordre du jour :

1. Communication du Maire
2. Approbation du compte rendu du 18 décembre 2023
3. Service commun pour l'efficacité énergétique : adhésion au service PPI Tertiaire
4. Tarifs 2024 : modification délibération du 18 décembre 2023
5. Site Hillman : saisonniers 2024
6. Budget 2024 : ouverture de crédits d'investissements avec le vote du budget
7. Informations et questions diverses



1. Communication du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Mme Vernhes-Chazeau de son poste de conseillère municipale, cette information a été transmise ce jour aux services de la préfecture. Il indique que les démarches auprès du CAUE seront engagées cette semaine pour le projet de réhabilitation de l'ex office de tourisme et que plusieurs réunions sont d'ores et déjà programmées avec la DRAC et la directrice du groupe scolaire pour avancer sur les projets de réhabilitation de l'église et du patio de l'école. Par ailleurs il est à noter qu'un administré de la commune, l'artiste Solice, sera porteur de la flamme olympique.

2. Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 18 décembre 2023.

- Aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Service commun pour l'efficacité énergétique : adhésion au service PPI Tertiaire

Monsieur le Maire rappelle que le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes-membres, de mettre en commun et rationaliser les moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes.

Par la délibération N° 2023100703 le conseil municipal lors de la séance du 10 juillet 2023 a approuvé l'adhésion au service commun pour l'efficacité énergétique proposé par la Communauté urbaine Caen la mer.

Après un premier travail réalisé il est proposé aux membres du conseil de compléter cette étude en adhérent au service PPI Tertiaire sur les bâtiments soumis au décret soit :

- **Identification des bâtiments soumis au décret tertiaire** →: 9 bâtiments sont soumis au décret tertiaire (Hôtel de Ville, La Poste/MJC/Salle des associations/Local resto du cœur/APE, Ecole maternelle, Préfabriqué école maternelle, Ecole primaire, Halle des sports, Vestiaires stade/Club house, Aire de camping-cars et Salle associative)
- **Intégration des données dans OPERAT pour l'ensemble du patrimoine soumis au décret tertiaire :**
 - o Déclaration de l'ensemble des bâtiments soumis au décret tertiaire par catégorie d'usage,
 - o Déclaration des consommations sur chaque bâtiment déclaré des années 2020 à 2022,

- Déclaration de l'année des consommations de référence située entre 2010 et 2019 sur chacun des bâtiments soumis.
- **Etat des lieux de l'ensemble du patrimoine soumis au décret tertiaire.**
- **Définition et réalisation d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :**
 - Avec les différentes informations récupérés (Inventaire Patrimoine, Etat des lieux du patrimoine soumis, données de consommations du logiciel Kabanda, volontés politiques, vétusté des bâtiments, etc...)
 - Etablissement d'une stratégie (Plan Pluriannuel d'Investissement) afin de pouvoir répondre aux différents décrets (Décret Tertiaire, Décret BACS, ...) et enjeux énergétiques et financiers.

Selon le barème figurant dans la convention initiale d'adhésion au service commun, la cotisation annuelle s'établira à 700 € / an sur 4 ans (période d'engagement)

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'adhésion au service PPI Tertiaire présentée.

4. Tarifs 2024 : modification délibération du 18 décembre 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui informe le conseil municipal que suite à la modification du tarif de l'AOT des Glaciers Normands (pour rappel 2 000 € en 2023, 3 000 € en 2024), il s'avère, après vérification sur place, que les Glaciers Normands disposent d'un compteur électrique individuel et que, de ce fait, l'augmentation du tarif de l'AOT ne peut être totalement justifiée par la consommation des fluides.

Aussi sur proposition de la municipalité, il est proposé aux membres du conseil municipal de ramener le tarif de l'AOT 2024 pour les Glaciers Normands à 2 700€ au lieu de 3 000€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Site Hillman : saisonniers 2024

Madame Hansen présente la demande formulée par les Amis du Suffolk Régiment concernant la saison 2024 relative au recrutement du personnel saisonnier. En raison de l'affluence attendue à l'occasion du 80^{ème} anniversaire du Débarquement l'association souhaite compléter sa demande annuelle de 2 postes d'agents d'animation (juillet et Aout) par 1 poste supplémentaire en juin soit :

1er poste pour le mois de juin 2024 pour 150 heures, 2^{ème} poste pour le mois de juillet 2024 pour 153 heures, 3^{ème} poste pour le mois d'aout 2023 pour 151 heures.

Conseil Municipal du 22 janvier 2024

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Budget 2024 : ouverture de crédits d'investissements avec le vote du budget

Madame Hansen rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite **du quart des crédits** ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit au maximum 387 660.75 € pour 2024.

Conformément aux textes réglementaires, il est proposé aux membres du conseil de faire application de cet article à hauteur de 387 500€ avec l'affectation suivante :

Article 2031 : Frais d'étude, de recherches et de développement et frais d'insertions : 15 000 €

Article 204182 : Bâtiments et installations- Organismes publics divers : 20 000 €

Article 2171 : Terrains : 20 000 €

Article 212 : Agencements et aménagements de terrains : 45 000 €

Article 2157 : Matériel et outillage technique : 7 500 €

Article 231 : Immobilisations corporelles en cours : 280 000 €

Entendu l'exposé de Madame Hansen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024 les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section du budget 2023, comme indiqué ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2024 lors de son adoption.

Conseil Municipal du 22 janvier 2024

7. Informations et questions diverses

MJCI :

Madame Renault indique qu'elle a participé au jury de recrutement de la nouvelle coordinatrice de la MJCI en charge de l'Espace de Vie Sociale et des activités. Sa prise de poste est prévue aux alentours du 5/10 février prochain.

Communication :

Madame Leroux indique que bulletin municipal est arrivé en Mairie pour distribution par les élus aux habitants.

Cérémonie des vœux :

Madame Botté remercie les élus qui ont œuvré lors de la cérémonie des vœux et rappelle que la pièce de théâtre « la cervelle est sous le chapeau » se déroulera vendredi 26 janvier à 20h00 salle le Caprice.

Aménagements- Déplacements- Mobilités :

Monsieur Bernard indique que lors de la commission mobilité de ce jour, il a eu confirmation de la prise en compte de l'opération d'aménagement de l'arrêt de bus situé rue du Stade (coté totem en direction de st Aubin d'Arquenay). Toutefois celui-ci s'inscrivant dans le cadre de la future voie verte, il ne dispose pas de calendrier de réalisation.

Concernant les Zones à Faibles Emissions (ZFE) les agglomérations métropolitaines de plus de 150 000 habitants, sans dépassement régulier des valeurs réglementaires de qualité de l'air, mais n'atteignant pas les valeurs recommandées par l'OMS, doivent mettre en place une ZFE avant le 31 décembre 2024. Encore à l'étape du diagnostic, la Communauté urbaine s'orienterait vers une interdiction de circulation sur la zone concernée (le somme nous ?) des véhicules de plus de 25 ans (soit à peu près 2 % des véhicules en circulation sur le territoire).

Concernant l'évolution des pratiques modales des déplacements des habitants de Caen la mer, le rapport 2022 et la projection 2040 (objectifs) fait état :

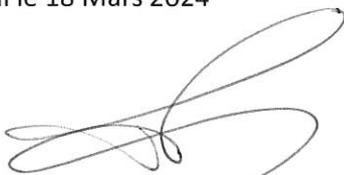
	2022	Objectif 2040
Voiture	42%	27%
Voiture passager	4%	10%
Transports en commun	9%	14%
Vélo	3%	10%
Marche	32%	36%
Autres véhicules	3%	3%

Fin du conseil 19h52

Pour information une commission finances élargie à l'ensemble des membres du conseil municipal se tiendra le mardi 20 février à 19h00

Prochain conseil municipal le 18 Mars 2024

La secrétaire de séance



Monsieur Frédéric LOINARD	Madame Dominique HANSEN	Monsieur Alain PRIEUX
Madame Lyliane RENAULT	Monsieur Jean-Pierre TESSIER	Madame Maryvonne BOTTE
Monsieur Philippe DAOUT	Madame Marie-Christine LEROUX	Monsieur Patrick GOSSELIN
Monsieur Stéphane PLUMAT	Madame Valérie BADIN	Madame Christelle LECHARPENTIER Pouvoir à Mr Prioux
Madame Anne DUMOLARD	Monsieur Patrick BERNARD	Monsieur Alexandre BERTHELIN Pouvoir à Mme HANSEN
Monsieur Sébastien LEFEVRE Pouvoir à Mr PLUMAT	Monsieur Thomas GOYET	Madame Aurélie CLEMENT